

Projet d'agrandissement du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent

Consultations publiques.

Mémoire envoyé à titre personnel le 5 novembre 2024 (1) par l'intermédiaire du site internet du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent.

Ce court mémoire vous est présenté dans le contexte environnemental de la délocalisation de la traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon du quai touristique de la Pointe de Rivière-du-Loup au port de mer industriel de Gros-Cacouna.

Ce « possible transfert » ...a même déjà été annoncé (2) puis suspendu en attendant les conclusions d'une étude d'opportunité, demeurée confidentielle, suivie d'un appel d'intérêt à des promoteurs et des recommandations d'un comité d'experts.

Ce projet se ferait, si tel est le cas, au détriment du quai touristique de La Pointe de Rivière-du-Loup qui accueille le traversier Trans-Saint-Laurent depuis plus de 100 ans.

Cette intervention se veut donc essentiellement sous l'angle environnemental et réglementaire dans le contexte de votre projet d'agrandissement qui, au niveau du principe, a reçu un premier feu vert des gouvernements fédéraux et du Québec pour une grande consultation publique.

Il est question, entre autres, dans votre documentation, de la protection de « l'habitat essentiel des bélugas » pour reprendre votre très belle expression – dans l'estuaire du Saint-Laurent. Comment ne pas être d'accord avec un tel objectif ?

Protéger les bélugas des embarcations de toute sorte, (limite de vitesse, gestion du stress de la faune maritime, zones d'éloignement obligatoire lors de dragage...), c'est une chose.

Mais protéger les bélugas et autres espèces d'éventuels travaux d'infrastructures et de ses conséquences sur les écosystèmes marins dont les bélugas, une espèce menacée sous gouverne fédérale, constitue une tout autre histoire.

« L'habitat essentiel des bélugas » doit être sauvegardé surtout quand il s'agit de la pouponnière des bélugas en bord de mer à Cacouna et de son port industriel.

Le dragage à la Pointe de Rivière-du-Loup, dans la zone bélugas est réglementé par Pêches et Océans Canada. Rien à voir avec d'éventuels travaux d'infrastructures maritimes/côtières et sous-marines de centaines de millions \$ sur plusieurs années (hausse de la navigation, bruits, effets sous-marins...) dans un parc maritime.

Dans votre document d'information, je lis que « le mandat du parc marin est de **rehausser** au profit des générations actuelles et futures, **le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent** aux fins de conservation **tout en favorisant** son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques. »

Il y a déjà une première réponse du milieu à la suite de vos consultations ciblées : « De plus, depuis l'automne 2023, le projet d'agrandissement du parc marina été présenté aux représentants de près de 230 organisations dans le cadre de consultations ciblées avec un constat : « Le projet d'agrandissement est une occasion de rehausser la protection des bélugas, des rorquals et des zones côtières herbacées »

Rehausser signifie, selon le dictionnaire Le Robert, « élever à un plus haut niveau ». Donc le béluga a besoin d'une protection supérieure.

« Des chercheurs estiment que la population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent à 61% de risques de se retrouver sous un seuil critique au cours des 100 prochaines années si rien n'est fait pour renverser la tendance », selon une récente étude de Pêches et Océans Canada sur l'Évaluation du potentiel de rétablissement du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent citée par Radio-Canada (3).

Sanctuaire

Il y a des précédents sur l'importance de protéger des espèces menacées dans les eaux fluviales fédérales et qui ne vivent même pas dans un parc maritime...protégé.

Il y a quelques années, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a bloqué un projet de conteneur de 750M\$ au port de Québec, le projet Laurentia afin de protéger, entre autres considérations, le bar rayé, une espèce menacée qui n'a pas la cote de popularité de nos bélugas.

L'agence fédérale a pour mandat de « favoriser le développement durable en réalisant des évaluations d'impact fédérales des grands projets comme les mines, les ports et les barrages... » (4) et d'examiner les impacts environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires.

Un exemple. Il ne viendrait à l'esprit de personne de présenter, par exemple, un projet de construction, au parc national de Forillon ou à celui de la Gaspésie (Mont-Albert) d'un téléphérique électrique pour observer du haut des airs la faune terrestre avec une perspective maritime imprenable sur la Baie-des-Chaleurs au sud et le fleuve Saint-Laurent au nord. Il y aurait un tollé – justifié – non seulement des écologistes mais aussi de beaucoup d'organismes de la société civile si une telle proposition était avancée.

Un parc marin est un espace **sanctuarisé** pour les générations futures, telles que les aires protégées, ceux de Parcs Canada ou de la Société des établissements de plein-air du Québec (SEPAQ).

Les changements climatiques entraînent maintenant des conséquences davantage visibles sur terre comme sur mer augmentant ainsi les préoccupations environnementales des citoyens, des gouvernements et des entreprises qui optent même pour le virage.

Autre exemple.

A Notre-Dame-du-Portage (5), à quelques kilomètres à l'ouest de Rivière-du-Loup, « la zone d'intervention côtière à protéger de l'érosion et de la submersion se trouve dans une « Réserve de territoire aux fins d'aire protégée (Estuaire du Saint-Laurent), qui est concernée par une Entente de collaboration Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées au Québec. »

« Un milieu sensible comme ça (ndlr : 145 bâtiments sur 3,6 kilomètres et près de 40 M \$ d'actifs), dans un projet de réserve provincial et fédéral, ça vient ajouter une couche de complexité dans les autorisations », explique, le directeur Ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Dominic Lachance.

Comme le dit le proverbe québécois, est-ce ce qui vaut pour minou (protection des berges du parc maritime), vaut aussi pour pitou (construction possible d'infrastructures maritimes et sous-marines) quand il s'agit de travaux majeurs dans un grand parc marin ?

Dans l'hypothèse d'une nouvelle infrastructure majeure sur les rives, comment passer à côté d'une étude d'impact environnemental – surtout dans un secteur situé en eaux fluviales – avec des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de l'Agence fédérale d'impact du Canada.

Ce n'est pas de votre autorité, j'en conviens, de prendre une telle décision mais je dirais de votre sensibilité et de votre responsabilité morale d'ajouter cette perspective – du moins votre préoccupation - dans votre rapport final compte tenue de votre objectif de « rehausser » la protection de la faune marine du Parc marin Saguenay Saint-Laurent dont les bélugas.

Je vous remercie de l'attention portée à ce mémoire.

Carl Thériault

Citoyen de Rivière-du-Loup

- (1) Ce mémoire est susceptible d'être rendu public.
- (2) <https://www.ciel103.com/nouvelle/6766-une-annonce-sur-le-demenagement-de-la-traverse-vers-cacouna-a-avorte-a-la-derniere-minute>
- (3) Radio-Canada, Mathieu Berger, Qu'advient-il des bélugas avec les changements climatiques, 16 octobre 2024.
- (4) Site web du gouvernement fédéral : [Agence d'évaluation d'impact du Canada - Canada.ca](https://www150.ca/fr/evaluation-impact)
- (5) Ariane Lebel, Un chantier majeur se met en branle à Notre-Dame-du-Portage, Info-Dimanche, édition du 24 octobre 2024.